



Annexe financière 2023/2024

Une facture annuelle est transmise aux familles courant septembre pour la scolarité, les prestations para scolaires diverses, les fournitures et les adhésions aux associations tiers (APEL). La garderie et l'étude vous sont facturées à part en janvier et juin.

Moyens de règlement à votre disposition :

- prélèvement sur 10 mois d'octobre à juillet.
- chèque en totalité, ou en 3 fois.

♣ **Scolarité : 687,50€ par an (soit 68,75€ par mois)**

♣ **Garderie matin à partir de 7h45 jusqu'à 8h30 :**

Séance (hors cas ci-contre)	1 jour fixe par semaine	2 jours fixes par semaine	3 jours fixes par semaine	4 jours fixes par semaine
4 euros	110 euros	140 euros	200 euros	220 euros

♣ **Garderie soir et étude 16h45- 18h00**

Garderie de la PS au CP de 16h45 à 18h00

Etude du CE1 au CM2 de 16h45 à 17h30, surveillance jusqu'à 18 heures

Séance (hors cas ci-contre)	1 jour fixe par semaine	2 jours fixes par semaine	3 jours fixes par semaine	4 jours fixes par semaine
9 euros	275 euros	300 euros	420 euros	440 euros

♣ **Tarif cantine demi-pension : 7,30€**

L'année de restauration est calculée sur une base de 140 jours de fonctionnement au prix unitaire de 7,30€.

Demi pensionnaire 1 jour : 255,5€/ an soit 25,5 €/mois/10 mois ;

Demi pensionnaire 2 jours : 511 €/an soit 51,1€/mois/10 mois ;

Demi pensionnaire 3 jours : 766,5€/an soit 76,65€/mois/10 mois ;

Demi pensionnaire 4 jours : 1022€/an soit 102,20€/mois/10 mois.

♣ **Tarif cantine externe (au ticket) : 7,70€**

Le tarif du repas occasionnel est fixé à 7,70€. Possibilité de l'acheter à l'unité ou par carnet de 10 tickets auprès de Mme Bouriot.

(Les tarifs subissent une légère augmentation annuellement)

Fait à Le

Signatures des 2 parents :